

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

195701

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

3566

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MOURAD NEZ JALAL

Date de naissance :

11.9.58

Adresse :

Habite 11c

Tél. :

0661131384

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

MELIAT RIADIA

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA / fm /

Le : / /





Quittance De Remboursement
Maladie Maternite

Société	: GENESCO	N° de sinistre	: 93546719
Contrat n°	: 010 060089 / 00	N° dossier	: 2752272
N° d'affiliation	: 13	Réf dossier	: BB52272
Matricule Société	: 0	Date de survenance	: 27/10/2023
CIN	:	Date de traitement	: 07/11/2023
Assuré	: MEZIAT KHADIJA	Date de remboursement	: 09/02/2024
Bénéficiaire	: MEZIAT KHADIJA	Code agence	: 0-

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Coef (nbre)	Taux en %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
MEDICAMENTS	468,10	468,10	0	85,00	0,00	397,88
PROTHESE ORTHOPEDIQU	390,97	325,00	0	85,00	0,00	276,25
CONSULT° SPECIALISTE	300,00	300,00	0	85,00	0,00	255,00
R RADIOLOGIE R-Z	200,00	200,00	0	85,00	0,00	170,00
	1 359,07	1 293,10			0,00	1 099,13

Observations : nr tva

Informations :

Docteur Abderrafi BENABDENBBI

CHIRURGIEN

TRAUMATO - ORTHOPEDISTE

Ancien Enseignant à la Faculté de Médecine

Ancien Assistant des Hôpitaux de Toulouse

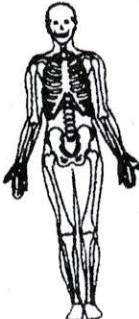
Assermenté Auprès des Tribunaux

membre de S.I.C.O.T

Bd. de la résistance - Résidence Casa 1

2ème Etage Appartement N° 204 - Casablanca

Tél. : 05 22 44 93 39



الدكتور عبد الرفيع بن عبد النبي
طبيب جراح في العظام والمفاصل

محلف لدى المحاكم بالدار البيضاء.

عضو في النظمة العالمية للجراحة

شارع المقاومة إقامة البيضاء، 1

الطابق الثاني، شقة رقم 204 - الدار البيضاء.

الهاتف : 05 22 44 93 39

الدار البيضاء، في

27/1/123

Casablanca, le

MERCIAT KUANTJA

1521,00



11 ARXIB 90

37,00 x 2 4 16 x 14 1/2 REPOS



4 KLETHIO 67

24,40 x 4 1 4 2 x 1/6 x 20



3 LEV. 74 X 80 X 1m

1 9 1/1 x 120

144,50

0-202 20



468,10

1 gel 60 cm x 20

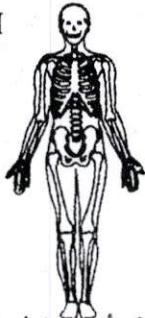
ARMACEUTIF
ALAMI KARMA
Wafa Bank, 1^{er} Bd Med. Casablanca
Tel: 05 22 44 94 66

DOKTOR BENABDENBBI
Doktor der Chirurgie und Orthopädie, Casablanca
Nr. 27, Rue de la Resistance, Casa 1, Tel.: 05 22 44 93 39
Fax: 05 22 44 94 66

Docteur Abderrafi BENABDENNBI
CHIRURGIEN
TRAUMATO - ORTHOPÉDISTE

Ancien Enseignant à la Faculté de Médecine
Ancien Assistant des Hôpitaux de Toulouse
Assermenté Auprès des Tribunaux
membre de S.I.C.O.T

Bd. de la résistance - Résidence Casa I
2ème Etage Appartement N° 204 - Casablanca
Tél. : 05 22 44 93 39



الدكتور عبد الرفيع بن عبد النبي
طبيب جراح في العظام والمفاصيل

محلف لدى المحاكم بالدار البيضاء.
عضو في المنظمة العالمية للجراحة

شارع المقاومة إقامة البيضاء، 1
الطابق الثاني، شقة رقم 204 - الدار البيضاء.
الهاتف : 05 22 44 93 39

Casablanca, le 24/10/23 الدار البيضاء، في

Médecin kinésithérapeute

390,97

Locle Fixe

Ry 7051

T : S

Dr. Abderrafi BENABDENNBI
Chirurgien Traumato-Orthopédiste
Assermenté à la Faculté de Médecine de Toulouse
Ancien enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca
Ancien assistant des hôpitaux de Toulouse
Membre de l'Association Internationale des Chirurgiens
Téléphone : 05 22 44 93 39 - 05 22 44 93 39
Rue de la Résistance, Casa I, étage 2, appartement 204
Casablanca, Maroc

Facture: VFE23-0197346

CASABLANCA Le, 27/10/2023

DEPOT CASA PV
 Agent commercial : AMALA.19
 Mode de règlement :
 ESPECE : 390.97

ICE CLIENT :
 INP CLIENT :
 N° CLIENT : C23-0052369
 MME MEZIAT KHADIJA

0000000000

Code Article	Code TVA	Désignation	Qté	P.U.TTC	Remise %	P.U. Net .TTC	Montant TTC
7051G1	20	POUCE FIX GAUCHE T1	1	390.00	0	390.00	390.00

Code	Base	Taux	Montant
20	325.00	20	65.00
Total	325.00		65.00

Total HT 325.00

Total TVA 65.00

Arrêtée la présente Facture à la somme de
 TTC:

Droit timbre 0.97

**TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX
 DIRHAMS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT
 CENTIMES.**

Total TTC 390.97


Call Center 05 37 63 27 28 / 05 22 86 22 22 - info@locamed.ma - www.locamed.ma

LOCAMED SERVICE S.A.R.L AU CAPITAL 17,800.000 DHS - C.N.S.S : 2445642 - R.C. : 30269 - Patente : 25103476 - I.F. : 3315150
 Siège Social : 11, rue Mamounia (ex CTM) - Rabat Siège Administratif : Angle Av. Med VI et Av. El Haouz - Rabat - Maroc
 Tél. : 05 37 63 08 07 / 05 37 63 26 00 - Fax : 05 37 63 00 86 - ICE : 001526686000016 - info@locamed.ma - www.locamed.ma

CASABLANCA

Arjoun: 7 rue Lahcen Arjoun (face hôpital 20 Août), quartier des Hôpitaux.

Tél : 05 22 86 39 89 / 05 22 86 16 83 / 05 22 86 37 17

Ghandi: 60, Boulevard Ghandi, quartier Essalam Tél : 05 22 94 20 43 / 05 22 86 22 22

Goulmima: 627, rue Goulmima Casa-Anfa (à proximité hôpital My Youssef) Tél : 05 22 20 98 / 05 22 20 21 04

Hôpitaux: 46, rue des hôpitaux. Tél : 05 22 47 63 70 / 05 22 47 48 30

Sidi Maârouf: Bd. Abou Bakr El Kadir, Quartier Sidi Maârouf, (à côté de la Préfecture Al Mostakbal) / Tél : 05 22 33 57 89

Sidi Maârouf: Bd. Abou Bakr El Kadir, Quartier Sidi Maârouf, (à côté de la Préfecture Al Mostakbal) / Tél : 05 23 31 71 84

RABAT

Arrabit Center : Av. Nations-Unies, Al Abtal, Inaoui et Omar Ibn Al Khattab, Agdal. Tél : 05 37 68 13 12

Zaer : Angle Av. Mohamed VI et Av. El Haouz. Tél : 05 37 63 27 28 / 05 37 63 26 05

Mamounia : 11, rue Mamounia (ex CTM) centre ville. Tél : 05 37 70 40 40 / 05 37 70 00 77

MARRAKECH: Av. Yaacoub El Mansour N° : 2 Rés. Ahlam Guéliz (près de centre Américain) /

AGADIR: Marjane Agadir, Avenue Mohammed V, Founty, Agadir Tél : 05 28 38 67 49

TANGER: 6, résidence Saghinia 2, Av. Sidi Mohamed Ben Abdellah Quartier Iberia Tél : 05 39 33 55 40 / 05 39 37 22

27/10/2023,

MEZIAT KHADIJA
Dr Abderrafii BENABDENB
27-10-2023 10:47:08
05523

G

D



Docteur Abderrafi BENABDENBBI

CHIRURGIEN

TRAUMATO - ORTHOPEDISTE

Ancien Enseignant à la Faculté de Médecine

Ancien Assistant des Hôpitaux de Toulouse

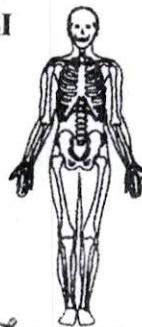
Assermenté Auprès des Tribunaux

membre de S.I.C.O.T

Bd. de la résistance - Résidence Casa I

2ème Etage Appartement N° 204 - Casablanca

Tél. : 05 22 44 93 39



الدكتور عبد الرفيق بن عبد النبي

طبيب جراح في العظام و المفاصل

محلف لدى المحاكم بالدار البيضاء

عضو في المنظمة العالمية للجراحة

شارع المقاومة إقامة البيضا، 1

الطابق الثاني، شقة رقم 204 - الدار البيضا.

الهاتف : 05 22 44 93 39

Casablanca, le

27/11/12

الدار البيضا، في

MERCIAT KHAIRI

Compte - Reçu

Rx Rx 2 mains + Face

La Dr l'chein assuré visiter

sur la date

DR Abderrafi BENABDENBBI
CHIRURGIEN TRAUMATO-ORTHOPEDISTE
Ancien enseignant à la Faculté de Médecine
Ancien assistant des Hôpitaux de Toulouse
Assermenté auprès des Tribunaux
Membre de S.I.C.O.T
Bd. de la résistance - Résidence Casa I
2ème étage Appartement N° 204 - Casablanca
Tél. : 05 22 44 93 39

nents concernant le patient

Patient : MEGHAT

... Prénom(s) du patient : KHANJAN

... Lien de parenté avec l'assuré(e) :

isance:

..... lien de parenté avec l'auteur

1 maladie : ENTICER LOWE

'un accident, en indiquer la cause : Accident domestique

Catharine

le

2711-12-23

Ins (à remplir par le Médecin)

ordonnances (à remplir par le Pharmacien)

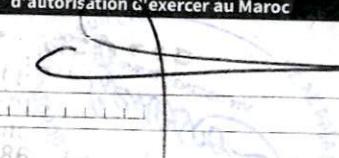
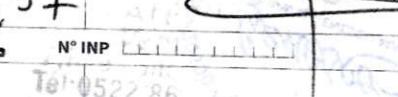
ordonnance 123	Montant de la facture 468.10 INP 092034065	Cachet du pharmacien attestant le paiement de la facture DR. ALAOUY 71mm Wafa Bank, 1000 Rue Fah et Bd Med VI Casablanca N° INP Tel : 05 22 44 94 68
N° ICE		N° INP
N° ICE		N° INP
N° ICE		N° INP

Analyses - Radiographies

Date de l'ordonnance	Désignation des coefficients	Montant des honoraires	Signature et cachet du laboratoire ou du radiologue
27/10/73	$3_2 + 3_{22}$	200, -	<i>ABINET DE RADIOPATHOLOGIE BONAPARTE 1000 PARIS 10^e - CASSAIS TÉL. 552-0202</i>
	N° ICE	N° INP	
	N° ICE	N° INP	
	N° ICE	N° INP	

Actes médicaux ou paramédicaux - Auxiliaires médicaux

Devis Nombre de séances : Établi le :
 Facture Nombre de séances : Établi le :

Date des soins	Nombre				Montant des honoraires	Signature et cachet du particien N° d'autorisation d'exercer au Maroc
	AM	PC	IM	IV		
27-10-2023					390,97	
	N° ICE	00 152 668 6000016			N° INP	
	N° ICE				N° INP	
	N° ICE				N° INP	
	N° ICE				N° INP	

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Médecin conseil

Fiche dossier

nmandations pratiques :
une déclaration par personne.

ns et prénoms de la personne malade doivent être obligatoirement par les praticiens eux-mêmes sur chaque pièce transmise.
sier « Maladie » doit être transmis dans les contractuels de votre contrat.

onnances pour traitements spéciaux doivent indiquer la nature du traitement ainsi que le coefficient correspondant et le détail des honoraires.

ires de pharmacie et les notes de frais d'analyses et de traitements spéciaux doivent toujours être jointes aux ordonnances du médecin traitant et des photocopies des résultats (des analyses et examens radiologiques).

pectus et les PPV (Prix Public de Vente) relatifs aux médicaments doivent être joints aux ordonnances en veillant à contrôler les dates de péremption.

roger la garantie aux enfants âgés de plus de 10 ans l'adhérent doit produire annuellement un justificatif de scolarité correspondant à l'année scolaire considérée.

Joint de l'adhérent ne bénéficie d'aucun régime d'assurance, merci de le préciser sur le bulletin d'adhésion et joindre les pièces justificatives. Si cela n'est pas en cours de contrat, vous devez nous communiquer toutes les pièces justificatives nécessaires.

tions chirurgicales : Nous fournir une facture de la clinique ou de l'hôpital précisant :

- a. Les honoraires du chirurgien et les coefficients des actes « K » correspondant à l'intervention.
- b. La ventilation des frais annexes (anesthésie, bloc opératoire etc...)
- c. Le nombre de jours d'hospitalisation et le compte rendu.
- d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.

10. Maternité : Le versement de l'indemnité forfaitaire s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance du/des nouveau(x) né(s).
11. Accident ou traumatisme : (autre que l'accident de travail) : merci de préciser les causes et circonstances en mentionnant la date, l'heure et le lieu.
12. Optique : La déclaration doit comporter la prescription médicale, la facture de l'opticien précisant les références des verres achetés.
13. Confidentialité : Si la maladie revêt un caractère confidentiel, merci d'en faire préciser la nature sous pli confidentiel cacheté à l'attention du médecin conseil de la compagnie.
14. Cas de grossesse : Vous devez nous le déclarer dès son diagnostic.
15. Pour les traitements médicaux à longue durée, la prise en charge est limitée à 3 mois.
16. Réclamations : Toute réclamation doit nous être formulée au plus tard dans un délai d'un (1) mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.



Déclaration maladie



BB52272

À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie

Numéro du bordereau

Numéro du sinistre

Matricule de l'assuré

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc

Cachet de l'entreprise

À remplir par l'assuré

Nom : **METZIAT**

Prénom : **Khalidja**

N°de C.I.N : _____

Date de naissance : _____

Montant des frais exposés : _____ DH

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.
Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____, le _____

Signature de l'assuré(e)

Données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du Service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

«conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le N° : A-A-343/2013».

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »

Cachet de la cellule « traitement »

04/20

Réf.: G001011